

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/62

Séance du 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 10 septembre 2024		Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, MORIN DESMURS Michèle, DESCHARNE Samuel, MATHUS Véronique, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, LAROCHE Daniel, DELANGLE Sylvie, MATHIEUX Marc.
Nombre de Membres en exercice :	19	
Nombre de Membres présents :	13	
Nombre de suffrages exprimés :	12	
Votes Pour :	12	Procurations : BUSSEUIL Georges à S. DESCHARNE, BOUCLIER Florence à M. MORIN DESMURS, PLATHEY Pierre à N. CLEMENT
Vote Contre :	0	
Abstentions :	4	

Absents excusés : CLEMENT Pascal, MUNCH Armelle, MARTINOT Noémie

Le secrétariat a été assuré par : Patrick BERDAGUE

Objet : Vente du local sis impasse Marmet – parcelle AE 268

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire du bien sis impasse Marmet, cadastré AE 268, acquis lors de la rupture de contrat avec la SEMA (cf. dossier ZAC).

Il précise de nouveau que ce bâti avait été porté à la vente, en même temps que la maison située au 19 rue du château.

Compte-tenu que la commune a été destinataire d'une offre d'achat à raison de 40 000€, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la vente de ce bien au prix susmentionné.

Vu les articles L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

Vu les articles L. 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant notamment : que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune;

Vu l'offre d'achat présentée par Monsieur Pascal CLEMENT le 12/09/2024 pour l'acquisition de ce local cadastré AE 268 pour un montant net vendeur de 40 000€,

D2024/154



Le Conseil Municipal, après délibéré, à 9 voix POUR, 0 CONTRE et 4 ABSTENTIONS:

-VALIDE la mise en vente de ce bien pour la somme de 40 000€.

-DECIDE la vente à Monsieur Pascal CLEMENT dudit bien pour un montant net vendeur de 40 000€,

-AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne fin de la procédure (dont les signatures du compromis et de l'acte de vente) pour le bien visé ci-dessus et à signer tous les documents y afférent.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

..... 19/09/2024

Acte contresigné le 19/09/2024

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,

